

## La première attaque : La réforme Pompidou de 1967

La première attaque contre la Sécurité Sociale est mise en œuvre en **1967**, par le gouvernement **Pompidou**, sous la présidence de **De Gaulle**.

Le contexte a changé depuis l'après guerre

- Le patronat a perdu son image de collaborateur et repris de la légitimité avec la période d'expansion des années qu'on a appelé « les 30 glorieuses »
- La droite Gaulliste est dominante au niveau politique, la gauche, divisée, est plus faible.

### La réforme Pompidou

- Les administrateurs de la Sécurité Sociale **ne sont plus ÉLUS** par les salariés et les employeurs, **mais DÉSIGNÉS** par les organisations syndicales ouvrières et patronales.
- Le rapport entre les représentants de salariés et ceux des employeurs change complètement
  - **50 %** pour les représentants des Salariés ( au lieu de **75 %** d'élus ouvriers )
  - **50 %** pour les représentants du patronat ( au lieu de **25 %** d'élus patronaux )

La gouvernance de la sécurité sociale, sous une forme de

- **démocratie représentative**, dans laquelle
  - les **salariés** sont **majoritaires**, disparaît au profit d'
- un **paritarisme** ( syndicats ouvriers et patronaux à égalité ) avec une influence importante accordée à
- une **technocratie gestionnaire**.

- La Sécurité Sociale est divisée en **4 caisses autonomes** qui doivent **s'équilibrer** :
  - La caisse **maladie**
  - La caisse **retraite**
  - La caisse **accident du travail**
  - La caisse d'**allocations familiales**

Cette réforme de la Sécu, passera au Parlement

- au cours de **l'été 1967** ( L'été, la lutte syndicale est plus difficile à mobiliser )
- et par **ordonnance** ( C'est à dire **sans discussion du texte** par le Parlement )

On change de **logique** :

La priorité n'est plus de **décider démocratiquement** de la part de la richesse nationale qu'on affecte à la protection sociale et de faire **gérer les cotisations sociales** par des **élus (représentants des intéressés)**. La priorité devient de **gérer** des caisses entre **gestionnaires désignés** par les organisations syndicales salariales et patronales en nombre égal.

La fonction hautement **politique** (celle de **décider des priorités** dont le Pays a besoin) devient seconde au profit de la fonction **technique** (celle de gérer des enveloppes budgétaires). Les *techniciens de la gestion* prennent le pas sur les *élus des salariés*.